

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

**0 207 009
A2**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21)

Numéro de dépôt: **86830115.1**

(51)

Int. Cl.⁴: **F 41 D 11/00, F 41 G 1/00**

(22)

Date de dépôt: **08.05.86**

(30)

Priorité: **24.05.85 IT 517385**

(71)

Demandeur: **FABBRICA D'ARMI P. BERETTA S.p.A.,
10, Via P. Beretta, I-25063 Gardone V.T. (Brescia) (IT)**

(43)

Date de publication de la demande: **30.12.86
Bulletin 86/52**

(72)

Inventeur: **Beretta, Pier Giuseppe, 18, Via P. Beretta,
I-25063 Gardone V.T. (Brescia) (IT)**

(84)

Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB LI**

(74)

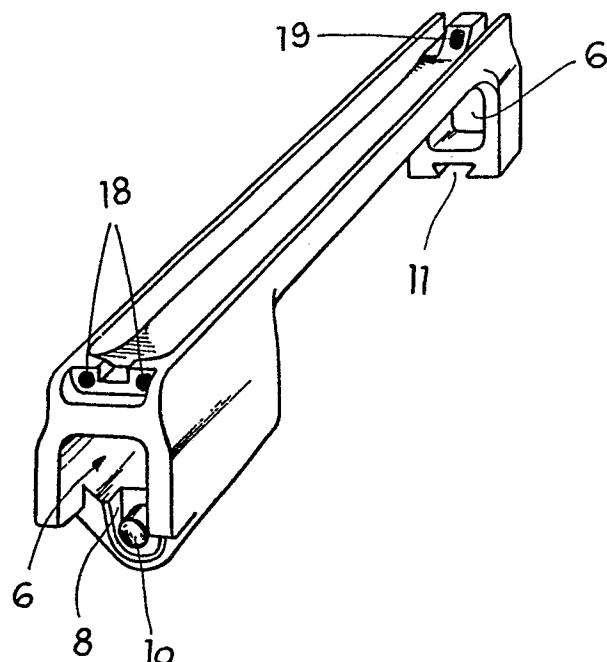
Mandataire: **Manzoni, Orazio, Ufficio Internazionale
Brevetti MANZONI & MANZONI Piazzale Arnaldo 2,
I-25121 Brescia (IT)**

(54)

Poignée amovible pour armes portatives.

(57)

L'invention concerne une poignée pour armes automatiques portatives qui présente, à ses extrémités opposées, une cheville à ressort s'encliquetant dans un siège enfoncé dans le guidon du cran de mire et une partie à enclencher dans l'élément d'accrochage fixé sur l'arme à distance du guidon. La poignée est en outre munie d'un verrou d'arrêt coopérant avec l'élément d'accrochage pour empêcher le démontage accidentel de la poignée et des moyens de mire et de pointage auxiliaires particulièrement évidents et éventuellement luminescents.



EP 0 207 009 A2

TITRE MODIFIÉ
voir page de garde

La présente invention concerne une poignée amovible avec éléments de mire auxiliaires en particulier pour armes automatiques portatives.

En matière d'armes automatiques portatives telles que les mitrailleuses et les autres armes du même genre, d'une part il a été toujours considéré nécessaire d'y appliquer une poignée de prise pour en faciliter le transport, sans pourtant y ajouter des autres éléments et sans compromettre la ligne de mire.

D'autre part, il y a déjà des mitrailleuses munies de moyens pour y appliquer un porte-lunette et consistant d'un creux ou siège enfoncé dans le guidon avec le cran de mire de l'arme et d'un élément d'accrochage fixé à la partie avant du corps de l'arme, c'est-à-dire à distance du guidon avec cran de mire. Le porte-lunette est muni d'une cheville à

ressort qui s'enclenche dans ce creux ou siège et d'une portion s'encliquetant avec l'élément d'accrochage susmentionné. A accouplement effectué, la cheville à ressort est bloqué axialement pour empêcher le détachement accidentel du porte-lunette.

Or, s'on monte un élément à poignée simplement comme un porte-lunette et au lieu de ceci, cet application n'est pas faisable, attendu qu'elle va interrompre la ligne de mire et empêcher le pointage de l'arme.

Sur la base de de ces prémisses, le but de l'invention c'est de proposer une poignée applicable aux armes automatiques en utilisant les moyens de fixation et support du type déjà prévu sur ces armes pour y monter, par exemple, un porte-lunette.

Un autre but de l'invention c'est de proposer une poignée montée de façon amovible sur les armes automatiques portatives sans influencer la ligne de mire, la poignée ayant une ou plusieurs ouvertures ou fentes longitudinales pour un libre accès et une bonne visibilité des moyens de pointage aussi quand la poignée est fixée sur l'arme.

Un autre but encore de l'invention c'est de proposer une poignée pour armes automatiques portatives munie aussi de moyens de pointage auxiliai-

res particulièrement évidents et éventuellement lumineux pour consentir le pointage aussi en conditions de visibilité mauvaise ou en tout cas en conditions critiques pour un emploi satisfaisant de la ligne de mire normale de l'arme.

Dans ce but, cette invention concerne une poignée amovible, en particulier pour armes automatiques portatives munies d'un cran de mire et d'un élément d'accrochage avant à distance du cran de mire, cette poignée comprenant un corps ayant au moins une ouverture longitudinale horizontalement alignée au cran de mire, une cheville à ressort qui s'insère dans l'encoche ou siège prévu dans le guidon du cran de mire, une portion s'accouplant à emboîtement avec l'élément d'accrochage fixé au corps de l'arme, et un verrou de blocage coopérant avec cet élément d'accrochage pour empêcher les déplacements longitudinaux et un détachement accidentel de la poignée.

Un exemple de réalisation de l'invention sera mieux expliqué ci-après par la description faite avec référence au dessin ci-joint, où:

la Fig. 1 montre une vue perspective arrière de la poignée;

la Fig. 2 montre une vue perspective avant de la

poignée;

la Fig. 3 montre une section longitudinale de la poignée pendant son montage ou démontage sur l'arme;

la Fig. 4 montre une section longitudinale de la poignée fixée à l'arme; et

la Fig. 5 montre un détail agrandi du verrou d'enclenchement.

Le dessin montre le corps 1) d'un fusil automatique muni d'une poignée 2) pour faciliter la prise et le transport de l'arme. Sur le corps 1) de l'arme il y a un cran de mire ou oeillet 3) et un élément avant d'accrochage 4), par exemple à queue d'aronde ou ayant une autre section appropriée. Le cran ou encoche de mire 3) présente un guidon 3') avec une partie avant 3'') en saillie présentant un creux ou siège 5) ouvert vers l'élément d'accrochage 4), ce dernier étant à tour orienté longitudinalement sur et par rapport au corps de l'arme.

La poignée 2) est composée d'un corps 6) avec une ou plusieurs ouvertures transversales 7) horizontalement alignées au cran de mire 3) pour consentir une visibilité correcte et complète de la ligne de mire de l'arme.

A l'extrémité arrière du corps de la poi-

0207009

gnée, au-dessous du plan des ouvertures 7), il y a une encoche 8) destinée à s'accoupler, en direction axiale, avec la saillie avant 3") du guidon 3') du cran de mire 3). En correspondance de l'encoche un trou 9) sert à loger et guider une cheville 10) sujette à l'action d'un ressort 10') et destinée à s'étendre dans la saillie 3") du guidon 3) du cran de mire 3). A la base de sa partie avant le corps 6) de la poignée 2) présente un siège à queue d'aronde 11) ou d'autre section appropriée, destiné à s'accoupler, en direction longitudinale, avec l'élément avant d'accrochage 4) fixé au corps de l'arme. Sur la tête avant du corps de la poignée 2) est monté et guidé, avec un angle pré-établi d'incidence sur l'élément d'accrochage 4), un verrou de blocage 12).

Comme montre le dessin, ce verrou 12) de blocage présente une fenêtre 12') coïncidant avec les ouvertures 7) de la poignée et il est sujet à l'action d'un ressort 13) que le maintient normalement déplacé vers l'élément d'accrochage 4), son déplacement maximal vers le bas étant limité par une cheville d'arrêt 14) se plaçant dans un creux 15) enfoncé dans le corps de la poignée - v. le détail en Fig. 5 -.

En outre, le verrou 12) présente, dans sa

partie moyenne, une aile de prise 16) pour sa manoeuvre manuelle et, au-dessous, un plan de tirage 17) interagissant avec un plan de tête de l'élément d'accrochage 4) pour bloquer la poignée après son application sur l'arme et annuler les mouvements et aussi les jeux axiaux.

Pour appliquer la poignée 2) à l'arme il faut loger la cheville 10) dans le creux ou siège 5) et déplacer la poignée en arrière en opposition à l'action du ressort 10') de la cheville 10) de façon à prédisposer le siège 11) pour son assemblage en queue d'aronde, en direction axiale, avec l'élément d'accrochage 4) et, enfin, déplacer en avant la poignée à l'aide du ressort 10') jusqu'à ce que le verrou 12), poussé par le ressort 13), va engager le plan de tirage 17) à la tête de l'élément d'accrochage 4). La condition de fixage de la poignée 2) est représentée dans les Figures 3 et 5 du dessin, qui montrent comme les actions contrastantes de la cheville à ressort 10)-10') d'un côté et du verrou 12) de l'autre côté consentent le blocage axial de la poignée en empêchant tout mouvement ou son démontage ou détachement accidentel et incontrôlé. Une fois montée, la poignée facilite la prise et le transport de l'arme sans empêcher, d'autre part,

grâce aux ouvertures longitudinales transversales 7), l'emploi correct de la ligne de mire.

Dans la partie supérieure de la poignée 2) il est aussi possible de prévoir avantageusement une ligne de mire auxiliaire constituée, par exemple, par deux points d'encadrement 18) à l'extrémité arrière de la poignée et par un point en face 19) à son extrémité opposée, comme montre la Fig. 1 du dessin.

Ces points de mire 18)-19) seront particulièrement évidents et éventuellement luminescents ou lumineux pour consentir un pointage de l'arme aussi en conditions de visibilité mauvaise et quand la ligne de mire conventionnelle de l'arme n'est pas bien utilisable.

Pour le démontage de la poignée 2) il suffit d'agir sur l'aile 16) du verrou 12) pour le déplacer vers le haut et détacher son plan de tirage 17) de l'élément d'accrochage 4). Après ça, la poignée peut être déplacée en arrière pour la libérer de l'élément d'accrochage en répétant les opération de montage en succession inversée. Enfin, il faut la déplacer vers le haut pour la détacher du guidon du cran de mire.

RE V E N D I C A T I O N S

1.) Poignée amovible, en particulier pour les armes automatiques portatives munies d'un cran de mire (3) et d'un élément avant d'accrochage (4), caractérisée du fait qu'elle comprend un corps ayant au moins une ouverture ou fente longitudinale (7) alignée horizontalement au cran de mire (3), une cheville à ressort (10-10') encliquetant dans une encoche ou siège (5) prévu dans le guidon (3') du cran de mire (3), une partie (11) à section profilée s'accouplant à encastrement en direction longitudinale avec l'élément avant d'accrochage (4) et un verrou de blocage (12) monté à l'extrémité avant du corps sus-mentionné et déplaçable pour interagir avec l'élément d'accrochage (4) pour empêcher tout mouvement et le détachement accidentel et incontrôlé de la poignée.

2.) Poignée conforme à la revendication 1), dont le verrou de blocage (12) présente une fenêtre (12') coïncidant avec l'ouverture longitudinale dans le corps de la poignée.

3.) Poignée conforme aux revendications 1) et 2), dont le verrou de blocage (12) est monté à l'extrémité avant de la poignée avec un angle d'incidence par rapport à l'élément d'accrochage (4), ce

verrou étant muni d'une aile de prise (16) pour sa commande manuelle et étant sujet à l'action d'un ressort (13) qui le maintient déplacé vers l'élément d'accrochage (4) sus-dit.

4.) Poignée conforme à la revendication 3), dont le verrou de blocage (12) présente un plan de tirage (17) s'intégrant avec l'élément d'accrochage (4) en opposition à l'action du ressort (10') de la cheville (10).

5.) Poignée conforme à l'une ou à l'autre des revendications précédentes, munie de moyens de mire auxiliaires montés dans la partie supérieure du corps de la poignée, ces moyens étant des points particulièrement évidents et éventuellement lumineux ou luminescents.

* * * *

1/2

0207009

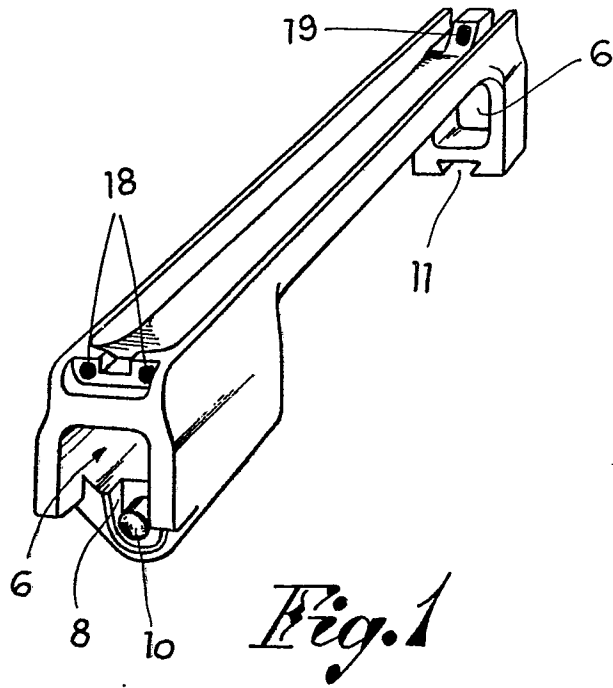


Fig. 1

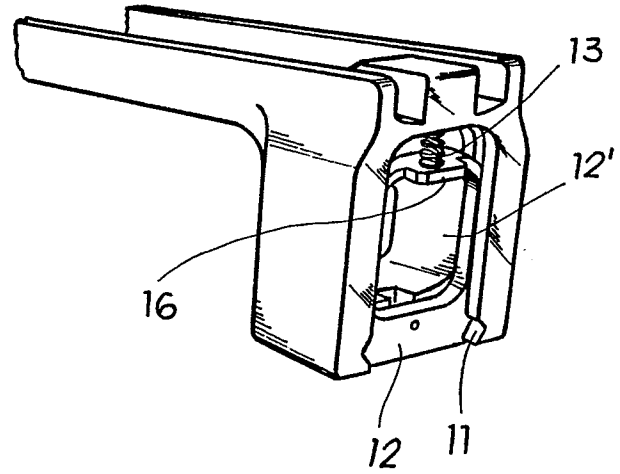


Fig. 2

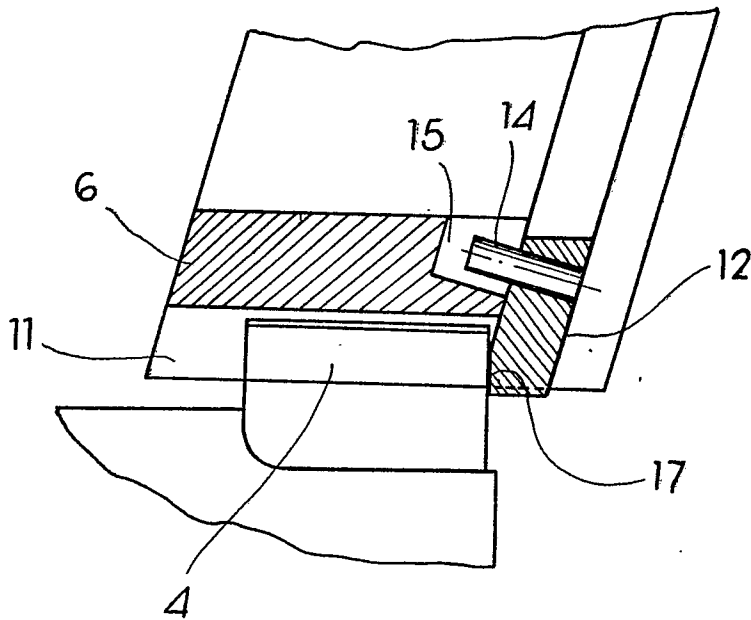


Fig. 5

Fig. 4

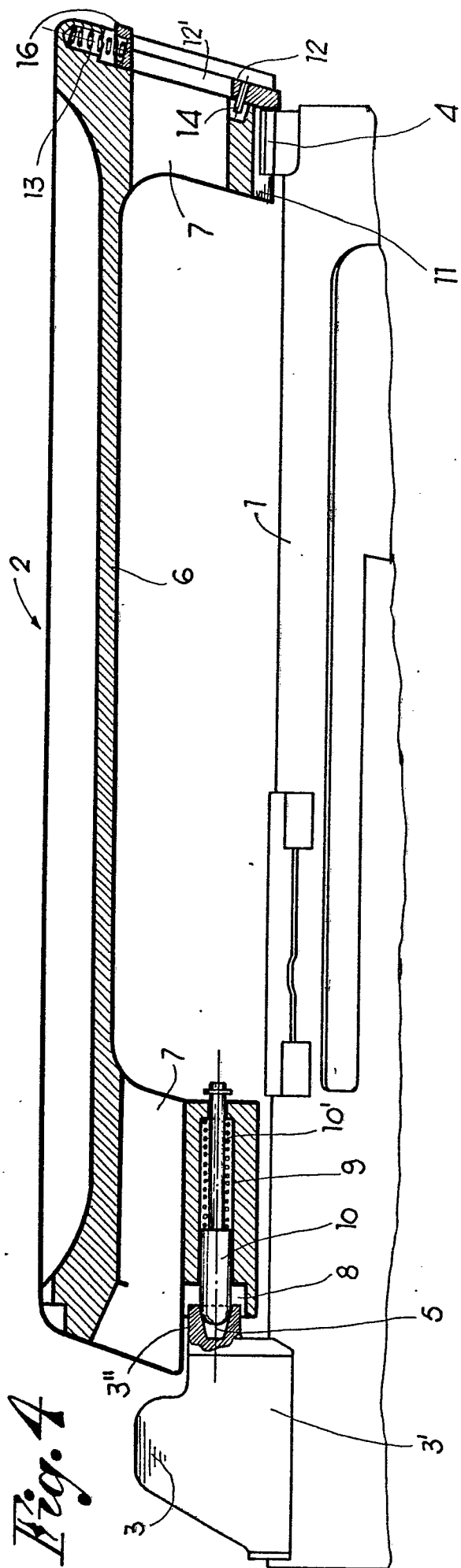
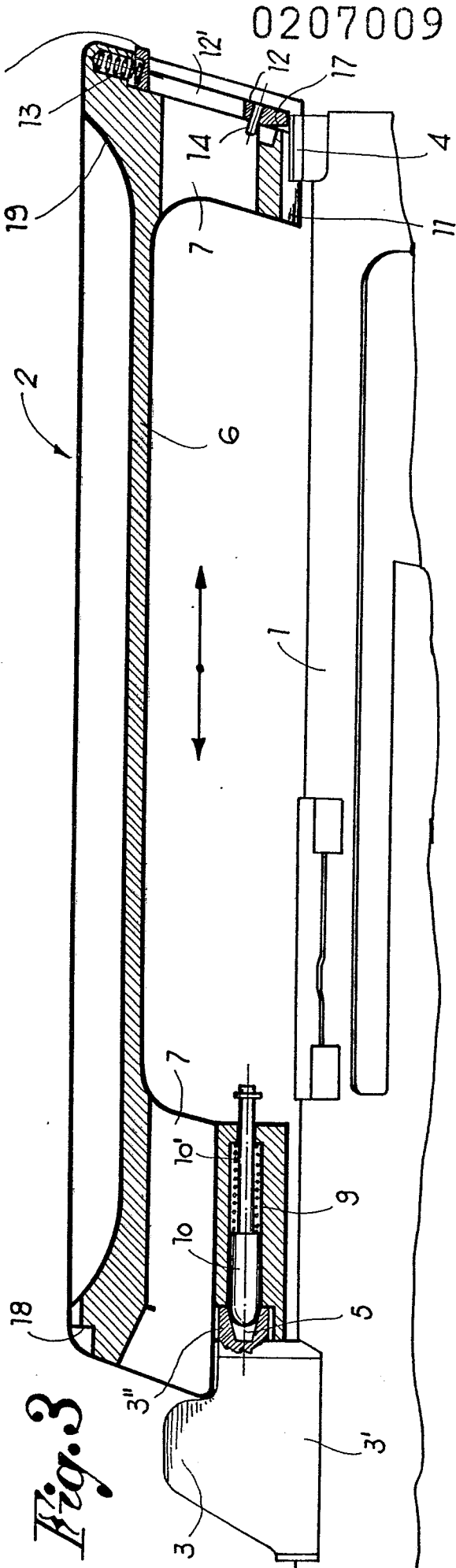


Fig. 3



0207009